

Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **120 (1994)**

Heft 14

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Hautes écoles spécialisées – beaucoup de questions

245

La revalorisation des Ecoles techniques supérieures suisses (ETS) est un postulat qu'on ne saurait contester, notamment sous l'angle de la reconnaissance internationale des diplômes. En revanche, la voie choisie par le Conseil fédéral – c'est-à-dire la création des Hautes écoles spécialisées (HES) – n'est pas heureuse à bien des titres.

C'est l'existence en Allemagne des *Fachhochschulen* qui a mis en évidence la nécessité de revaloriser nos ETS et qui a conduit à cette fâcheuse désignation française de Hautes écoles¹, jusqu'ici réservée en Suisse aux Universités et aux Ecoles polytechniques fédérales.

L'acceptation de l'accession d'un nombre encore indéterminé d'ETS² à un statut que le Conseil fédéral veut universitaire ne peut que conduire à un flou qui n'aura rien d'artistique. En effet, mettre formellement les universités d'aujourd'hui sur le même pied que des ETS, fussent-elles du haut niveau qu'on reconnaît volontiers à certaines d'entre elles, ne suffit pas à conférer à ces dernières le rayonnement des premières, qui, elles, risquent de voir leur image en souffrir injustement.

La vocation d'une université comprend non seulement un enseignement de haut niveau, mais l'offre d'une formation postgrade sanctionnée par un doctorat, ainsi que des activités de recherche fondamentale qui ne sauraient être le fait des HES qu'on nous propose. Il est évident que ce type de recherche est inévitablement complété par de la recherche appliquée de haut niveau. Tant cet enseignement que la recherche qui l'accompagne ont leur prix. Les universités et les EPF coûtent cher, mais – pour employer un langage à la mode – présentent une relation coût-qualité qui justifie ces frais. Or même en faisant abstraction de l'accession proposée à un niveau universitaire, les HES demanderont des moyens importants. On peut craindre que les universités – les vraies – en fassent les frais.

D'une part, la mutation prévue tombe en période de vaches maigres, d'où la tentation de recourir au principe des vases communicants, au détriment des universités. D'autre part, le projet, prévoyant notamment la manne fédérale pour les HES, ne présente pas la rigueur des exigences qu'on attendrait d'établissements universitaires, par exemple en ce qui concerne les critères d'engagement des enseignants.

Et comment ne pas relever que ce principe même d'une spécialisation précoce est en contradiction avec l'esprit des universités?

Enfin, dans les buts assignés aux HES, on trouve nombre d'objectifs visés par les universités et les EPF. Plutôt que de mener en parallèle des activités comparables dans les HES, on devrait s'attacher à une meilleure promotion de l'accès à un cursus universitaire auprès des meilleurs étudiants des ETS. La pratique montre que la voie ETS-EPF est ouverte; l'allongement résultant du temps d'études n'est pas rédhibitoire, car il s'accompagne d'un élargissement incontestable des connaissances pratiques et théoriques.

Finalement, on ne peut se défendre de l'impression que la dépendance des universités et des HES de deux départements différents de l'administration fédérale constitue un facteur de confusion non négligeable.

Reste donc à espérer que ce projet – s'il devait se concrétiser – tienne compte des remarques pertinentes, concernant tant la forme que le fond, que n'ont pas manqué de présenter les associations représentant les professions universitaires.

¹ En Allemagne, les écoles correspondant à nos EPF sont des *Technische Universitäten*, ce qui ne laisse subsister aucun doute quant à leur niveau et à leur vocation.

² On peut à bon droit craindre que ce choix ne soit pas à l'abri de pressions politiques.